



DEUXIÈME ÉDITION DE LA BOURSE

« Jeune Création Photographique Grand Est » 2024-2025

AIDE À LA CRÉATION EN FAVEUR DE LA JEUNE PHOTOGRAPHIE DANS LA RÉGION GRAND EST

En lien avec *L'événement Photographique 2025*



Principe de la Bourse :

La bourse intitulée « **Jeune Création Photographique Grand Est** » s'adresse aux jeunes photographes, émergents et en devenir âgés de moins de 45 ans, à titre individuel ou organisés en collectif, qui travaillent et résident sur le territoire de la Région Grand Est.

Cette bourse doit encourager ces artistes à mener à bien un projet de création directement en lien avec la pensée philosophique mise en place par le Nouvel Observatoire du Grand Est dans le cadre de « L'événement Photographique » 2025 et ainsi permettre leur accompagnement et favoriser leur professionnalisation.

La bourse est accordée uniquement pour ce projet de création spécifique. Le sujet proposé par l'artiste doit être en lien avec la pensée philosophique de « L'Événement Photographique » 2025 : *H₂O entre Charybde et Scylla* (document en annexe *) et doit posséder un attrait en lien avec celle-ci.

Aucun mode de traitement, aucune approche ne sont exclus. Les artistes doivent porter un regard novateur, original, inattendu et singulier aussi bien au niveau du contenu que de la forme.

Pour plus d'informations, contactez les organisateurs...

Éric Didym Directeur Artistique

contact@nopgrandest.org

Jean-Yves Camus Commissaire d'exposition

jean-yves.camus@nopgrandest.org

- RÈGLEMENT -

PRINCIPE DE LA BOURSE

INTITULÉE « JEUNE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE GRAND EST » : BOURSE D'AIDE À LA CRÉATION EN FAVEUR DE LA JEUNE PHOTOGRAPHIE DANS LA RÉGION GRAND EST

CETTE BOURSE D'AIDE EN FAVEUR DE LA JEUNE PHOTOGRAPHIE DANS RÉGION GRAND EST S'ADRESSE AUX PHOTOGRAPHES, ÉMÉRGENTS ET EN DEVENIR AGÉS DE MOINS DE 45 ANS, A TITRE INDIVIDUEL OU ORGANISÉS EN COLLECTIF, QUI TRAVAILLENT ET RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION GRAND EST.

SÉLECTION

LA DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS EST FIXÉE AU 26 JUIN 2024 MINUIT, LE JURY SE REUNIRA DURANT LES RENCONTRES D'ARLES ENTRE LE 1^{ER} JUILLET ET LE 8 JUILLET, UNE REPOSE SERA DONNÉE COURANT JUILLET 24.

L'ORGANISATEUR SÉLECTIONNE LES DOSSIERS ÉLIGIBLES. LES MEMBRES DU JURY SOUVERAIN SÉLECTIONNENT 2 LAURÉATS AU SEIN DES CANDIDATURES. LE JURY RESTE SOUVERAIN DANS LES CHOIX DES LAURÉATS EN FONCTION DE LA QUALITÉ DES PROPOSITIONS.

ORGANISATION

LE PROJET EST PILOTÉ PAR LE NOUVEL OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU GRAND EST (NOPGE) ; CI APRÈS NOMMÉ LE « *COORDINATEUR DU PROJET* ».

DÉLAIS D'EXÉCUTION

LE PROJET AUQUEL L'ORGANISATION APPORTE SON SOUTIEN FINANCIER EST ENGAGÉ À SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT. LA PHASE DE CRÉATION DE L'ARTISTE DEVRA S'ACHEVER DANS LES 4 MOIS QUI SUIVENT LA SIGNATURE, SOIT AU 15 DÉCEMBRE 2024 (REMISE DES FICHIERS IMAGES).

LA SÉLECTION DES IMAGES AINSI QUE LES TIRAGES SERONT RÉALISÉS EN COLLABORATION ENTRE L'ARTISTE, LE « *COORDINATEUR DU PROJET* » ET LE COMMISSAIRE D'EXPOSITION, MISSIONNÉ POUR CELA PAR L'ORGANISATION.

LA RÉALISATION DES TIRAGES SERA PRISE EN CHARGE PAR L'ORGANISATEUR EN CONCERTATION AVEC L'ARTISTE ET AVEC SON ÉTROITE COLLABORATION. POUR LA PRODUCTION DE L'EXPOSITION L'ORGANISATEUR DISPOSE D'UN BUDGET MAXIMUM PAR PROJET DE 1750 EUROS.

SUIVI DU PROJET

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET SERA SOUMIS À INTERVALLES RÉGULIERS AU « *COORDINATEUR DU PROJET* », POUR ÉVALUATION DE LA BONNE CONCRÉTISATION DU PROJET ET DU RESPECT DE SES OBJECTIFS ESSENTIELS DANS SES DIMENSIONS ARTISTIQUES.

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

DURANT LA RÉALISATION DE SON PROJET, L'ARTISTE EST DANS L'OBLIGATION DE CONTRACTER LES COUVERTURES ET ASSURANCES NÉCESSAIRES À SA PROTECTION PERSONNELLE EN MATIÈRE D'ACCIDENT ET/OU DE SÉCURITÉ SOCIALE. L'ORGANISATION NE PEUT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT SURVENANT LORS DE LA RÉALISATION DU PROJET.

L'ARTISTE EST EN OUTRE PERSONNELLEMENT RESPONSABLE DES DÉCLARATIONS QU'IL FERA AUPRÈS DES AUTORITÉS FINANCIÈRES QUANT AUX MONTANTS PERÇUS DANS LE CADRE DE CETTE BOURSE DE CRÉATION.

L'ARTISTE EST SEUL RESPONSABLE DU SENS ET DE LA PORTÉE INTELLECTUELLE DES ŒUVRES QU'IL RÉALISE DANS LE CADRE DU PROJET

DROITS DES TIERS

SI UNE ŒUVRE PROTÉGÉE PAR LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PEINTURE, SCULPTURE, PHOTOGRAPHIE, MONUMENT ARCHITECTURAL, ILLUSTRATION, ŒUVRE D'ART APPLIQUÉ, ETC.) APPARAÎT DANS L'UNE DES ŒUVRES DU PROJET, IL REVIENT À L'ARTISTE DE NÉGOCIER LES DROITS ET AUTORISATIONS NÉCESSAIRES À SON UTILISATION

(REPRÉSENTATION, REPRODUCTION, EXPOSITION, PUBLICITÉ, COMMUNICATION...). IL EN VA DE MÊME POUR CE QUI EST DES OBJETS ET MARQUES DÉPOSÉES AINSI QUE DES PERSONNES ET DES ANIMAUX. EN CAS DE LITIGE, LA RESPONSABILITÉ DE L'AUTEUR SERAIT SEULE ENGAGÉE

ABANDON DU PROJET

SI L'ARTISTE DÉCIDAIT D'ABANDONNER LA RÉALISATION DE SON PROJET, IL DOIT EN AVERTIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS LE COORDINATEUR DU PROJET, CE QUI POURRA REMETTRE EN CAUSE L'ATTRIBUTION À L'ARTISTE DE LA BOURSE D'AIDE ET LUI DEMANDER REMBOURSEMENT DE TOUT OU PARTIE DES SOMMES D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉS.

DE MÊME, SI LE COORDINATEUR DU PROJET OU LE COMMISSAIRE D'EXPOSITION VENAIT A CONSTATER UN ÉLOIGNEMENT SIGNIFICATIF DU PROJET AU REGARD DE LA FORME DANS LAQUELLE CELUI-CI A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU JURY — TANT EN TERMES DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES QUE DE VISÉES ARTISTIQUES — LE COORDINATEUR DU PROJET POURRAIT ALORS REMETTRE EN CAUSE L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE D'AIDE A L'ARTISTE ET LUI DEMANDER REMBOURSEMENT DE TOUT OU PARTIE DES SOMMES D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉES

MONTANT ET VERSEMENT DE LA BOURSE

LE MONTANT TOTAL ET MAXIMAL DE LA BOURSE ALLOUÉE EST FIXÉ A **2750.00 € TTC.**

LA BOURSE SERA PAYÉE SUR PRÉSENTATION D'UNE/DE NOTE(S) DE DROITS D'AUTEUR RÉDIGÉE(S) PAR L'ARTISTE ET VERSÉ EN DEUX TRANCHES, SELON L'ÉCHÉANCIER SUIVANT :

- UNE PREMIÈRE TRANCHE DE **1 500,00€** TTC, SERA LIQUIDÉE AU DÉBUT DU TRAVAIL.
- UNE SECONDE TRANCHE DE **1250,00 €** TTC, SERA LIQUIDÉE SUR AVIS DU COMMISSAIRE D'EXPOSITION ET DU COORDINATEUR DU PROJET.

CETTE BOURSE COUVRE L'ENSEMBLE DES FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION ARTISTIQUE DU PROJET (HORS TIRAGES ET ENCADREMENTS), SOIT (LISTE NON LIMITATIVE) :

- RÉMUNÉRATION DE TRAVAIL DE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE,
- FRAIS DIVERS (DÉPLACEMENTS, HÉBERGEMENTS, REPAS, FRAIS D'EXPÉDITIONS...),
- FRAIS TECHNIQUES (ACHAT OU LOCATION DE MATÉRIEL, CONSOMMABLE),
- RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRES OU DE MODÈLES,
- CESSION DES DROITS DE PRÉSENTATION PUBLIQUE POUR L'EXPOSITION ORGANISÉE PAR L'ORGANISATEUR DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT PHOTOGRAPHIQUE,
- CESSION DES DROITS DE REPRODUCTION POUR LA PROMOTION DE LA BOURSE,
- CESSION DES DROITS DE REPRODUCTION POUR LE CATALOGUE CONSACRÉ À L'EXPOSITION.

BUDGET PRÉVISIONNEL ET DÉPASSEMENT

DANS LE CAS OÙ LA BOURSE D'AIDE RÉSERVÉE À L'ARTISTE NE COUVRIRAIT PAS LA TOTALITÉ DE LA SOMME QU'IL JUGE NÉCESSAIRE POUR CONCEVOIR ET RÉALISER SON PROJET, L'ARTISTE S'ENGAGE À TROUVER LE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE NÉCESSAIRE.

UN DÉPASSEMENT DE LA SOMME OCTROYÉE POUR LA BOURSE (2750 € MAXIMUM) ET DE CELLE PRÉVUE POUR LES TIRAGES ET ENCADREMENT (1750 € MAXIMUM) N'EST EN AUCUN CAS POSSIBLE ET NE PEUT ÊTRE ASSUMÉ PAR L'ORGANISATION, QUELLES QUE SOIENT LES DÉPENSES ÉVOQUÉES (FRAIS TECHNIQUES, FRAIS DE DÉPLACEMENT DE L'ARTISTE, FRAIS D'EXPÉDITION DES TRAVAUX RÉALISÉS...).

DROITS D'AUTEUR

LES DROITS PATRIMONIAUX DES ŒUVRES RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION RESTERONT EN LA POSSESSION DE L'ARTISTE, QUI POURRA EN DISPOSER LIBREMENT.

TOUTEFOIS, L'ARTISTE S'ENGAGE À LAISSER L'ORGANISATION DISPOSER LIBREMENT DES TIRAGES PRODUITS DANS LE CADRE DE LA BOURSE « JEUNE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE GRAND EST POUR UNE DURÉE DE 2 ANS À COMPTER DE LA PREMIÈRE DATE D'EXPOSITION, SOIT JUSQU'AU 1ER JUIN 2027. DURANT CETTE PÉRIODE, TOUTE EXPOSITION ORGANISÉE PAR L'ORGANISATEUR, DANS SON RÉSEAU PROPRE NE DONNERA PAS DROIT À UNE RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE DE L'ARTISTE.

PARALLÈLEMENT AUX QUELQUES PRINCIPES, ÉVOQUÉS CI-DESSUS ET CI-DESSOUS, L'ARTISTE RESTE LIBRE DE NÉGOCIER TOUTE DIFFUSION APRÈS EN AVOIR INFORMÉ L'ORGANISATION (ÉDITION D'UN PORTFOLIO, ÉDITION D'UN LIVRE, ORGANISATION D'UNE EXPOSITION, PUBLICATION SUR INTERNET, RÉALISATION D'UN CD-ROM, ETC.) ; ET CE, SANS DÉLIMITATION DE TEMPS

OBLIGATIONS

L'ARTISTE DEVRA CEPENDANT RESPECTER QUELQUES PRINCIPES EN CAS D'UTILISATION DE TOUT OU PARTIE DU TRAVAIL RÉALISÉ DANS LE CADRE DE CETTE BOURSE D'AIDE :

- ADJOINDRE SYSTÉMATIQUEMENT LA MENTION « **RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA BOURSE JEUNE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE GRAND EST** » — POUR TOUTE UTILISATION DE TOUT OU PARTIE DU TRAVAIL RÉALISÉ DANS LE CADRE DE CETTE BOURSE D'AIDE ; ET CE QUELLE QU'EN SOIT LA FINALITÉ (EXPOSITION, PUBLICATION, ALIMENTATION D'UN SITE INTERNET, RÉALISATION D'UN CD-ROM...).
- INFORMER L'ORGANISATION DE TOUTE RETOMBÉE ET ACTUALITÉ RELATIVE A TOUT OU PARTIE DES ŒUVRES RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROJET SOUTENU PAR LA BOURSE « JEUNE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE GRAND EST » : **BOURSE D'AIDE À LA CRÉATION EN FAVEUR DE LA PHOTOGRAPHIE DANS LA RÉGION GRAND EST** (EXPOSITION, PUBLICATION, PRIX, ETC.)

PROMOTION DE LA BOURSE

DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA BOURSE « JEUNE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE GRAND EST » L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE PUBLIER, REPRODUIRE OU DIFFUSER LES PHOTOGRAPHIES CHOISIES EN ACCORD AVEC L'ARTISTE SANS QU'AUCUN DROIT D'AUTEUR COMPLÉMENTAIRE À LA DOTATION DE LA BOURSE, LUI SOIT DÛ AFIN D'ASSURER LA PROMOTION DE LA BOURSE ; ET CE, QUEL QUE SOIT LE SUPPORT CONCERNE (TITRE DE PRESSE, INTERNET, CATALOGUE RÉTROSPECTIF, FLYER, AFFICHE, ETC.).

RÉALISATION DE L'EXPOSITION

DANS UN SECOND TEMPS, L'ORGANISATION SE CHARGE DE RÉUNIR UN BUDGET COMPLÉMENTAIRE AFIN DE COUVRIR LES FRAIS DE RÉALISATION DE L'EXPOSITION (TIRAGES ET ENCADREMENTS).

SI LE MONTANT FIXE POUR LA PRODUCTION DE L'EXPOSITION S'AVÈRE INFÉRIEUR AU MONTANT NÉCESSAIRE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES ARTISTIQUES DE L'ARTISTE, CE DERNIER AURA LA LIBERTÉ DE PRENDRE EN CHARGE LE DÉPASSEMENT DU BUDGET. L'ORGANISATION NE PEUT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS DE PRODUCTION INITIALEMENT PRÉVUS PAR L'ARTISTE.

DISPOSITION DES TIRAGES

À L'ISSUE DE LA PÉRIODE RÉSERVÉE À L'EXPOSITION, SOIT JUIN 2025, L'ARTISTE DISPOSERA DES TIRAGES DE SES ŒUVRES QUI LUI REVIENNENT.

CATALOGUE D'EXPOSITION

LA BOURSE INTITULÉE « JEUNE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE GRAND EST » INCLUT PAR AILLEURS, SOUS RÉSERVE QUE LE BUDGET LE PERMETTE, L'ÉDITION D'UN CATALOGUE RELATIF À CETTE EXPOSITION, TRENTE EXEMPLAIRES SONT ALORS RÉSERVÉS À CHAQUE L'ARTISTE.

TRAITEMENT DES LITIGES

EN CAS DE LITIGE RELATIF À L'INTERPRÉTATION OU À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LES PARTIES S'ACCORDENT D'ORES ET DÉJÀ À LE SOUMETTRE TOUT D'ABORD A UN ARBITRAGE PAR TROIS ARBITRES : UN ARBITRE DÉSIGNÉ PAR L'ORGANISATION, UN ARBITRE DÉSIGNÉ PAR L'ARTISTE ; LE TROISIÈME DÉSIGNÉ UN COMMUN ACCORD PAR LES DEUX PARTIES.

LE RECOURS AUX TRIBUNAUX TERRITORIALEMENT COMPÉTENTS NE POURRA ADVENIR QU'À PARTIR DU MOMENT OU, PASSE UN DÉLAI DE 4 MOIS, L'ARBITRAGE NE DÉBOUCHE PAS SUR UNE SOLUTION

* ANNEXE 1



Du 25 avril au 18 mai 2025 / site de l'Octroi

La pensée philosophique de
L'Événement Photographique #3 / 2025

H₂O entre Charybde et Scylla

« La photographie raconte le monde, l'état du monde et nous donne des éléments pour penser le monde. La photographie est faite pour nous faire réfléchir. Elle n'apporte pas de solutions, mais de la pensée et c'est en cela que c'est intéressant »

ED

Pour chaque édition, *L'Événement Photographique* propose une nouvelle réflexion artistique s'articulant autour d'une pensée philosophique qui se veut ouverte et en lien avec les préoccupations de notre monde. **H₂O entre Charybde et Scylla** constituera la réflexion artistique de cette 3^{ème} édition.

Notre planète, **la planète bleue**, ainsi nommée vue de l'espace est couverte à 72% de sa surface par les océans. En effet, si l'eau est très présente sur notre Terre elle n'en est pas moins un élément fragile qui mérite toute notre attention. Elle est indispensable à la survie de tout être vivant, animal ou végétal. Ce n'est pas un simple liquide, elle dispose de propriétés physiques fort originales qui résultent de la composition même de sa molécule et de la façon dont celles-ci se lient les unes aux autres. On peut ainsi la trouver sous trois formes : liquide, solide ou gazeuse.

Liquide, l'eau qui coule dans nos rivières, façonne nos vallées, alimente nos plantes, nous abreuve et nous donne la possibilité de naviguer d'un continent à l'autre.

Solide, celle des icebergs à la dérive sur nos océans, l'eau de nos calottes glaciaires, de nos merveilleux glaciers, la neige qui tout de blanc recouvre nos paysages et les transforme.

Gazeuse, l'eau des nuages qui nous donne chaque jour un nouveau ciel à lire et celle qui fit avancer nos machines sous la force de sa pression.

Cette eau c'est aussi nous, Être Humain, dont notre corps se compose de 65% d'eau. Elle nous habite chaque jour de notre naissance à notre mort. Impossible de s'en passer sans risquer de dépérir.

Pourtant la possibilité de manquer d'eau potable un jour ou l'autre va croissant dans le monde. Le réchauffement climatique complique l'accessibilité à cette ressource vitale. L'utilisation des ressources en eau dans le monde au cours des quarante dernières années a augmenté de près de 1 % par an. Cette tendance devrait se poursuivre à un rythme similaire jusqu'en 2050 : croissance démographique, développement socio-économique et évolution des modes de consommation expliquent cette prévision...

Si l'eau nous fait vivre, elle a aussi un caractère tempétueux : inondations, submersions marines, érosions, sécheresses... Chaque année l'eau façonne nos vies et nos paysages de manières plus ou moins violentes. Comment la traitons nous ? Les usines déversant leurs produits chimiques engendrent une pollution de masse, le plastique crée un nouveau continent au milieu des océans détruisant faune et flore, la mer d'Aral disparaît privée de l'approvisionnement de ses fleuves lié à la construction de barrage hydro-électrique...

Charybde et Scylla sont deux dangers affrontés par Ulysse dans l'Odyssée : l'un étant un gouffre profond, un tourbillon aspirant les navires et leur équipage, le second étant un récif escarpé contre lequel se fracassent les bateaux. En effet, l'expression « tomber de Charybde en Scylla » trouve son origine dans les pages désormais bien connues de l'Odyssée. Le poème est peuplé de monstres et de dieux, de phénomènes merveilleux et de personnifications de la nature.

Nous avons choisi pour *L'Événement Photographique #3*, de montrer quel regard portent les artistes photographes sur cet élément et cela au travers du titre annoncé **H₂O Entre Charybde et Scylla**. Comme la locution adverbiale « **de Charybde en Scylla** » signifie que l'on passe d'une situation qui nous mettait déjà en mauvaise posture à une autre, bien pire encore, que la situation **se dégrade de mal en pis**. C'est bien ce qui semble se passer aujourd'hui avec l'eau. Mais Nous avons encore le choix non pas de laisser le navire aller vers Charybde ou vers Scylla, mais de garder le cap, de rester sur la ligne, de passer au milieu afin d'éviter le chaos.

Il nous est encore possible d'agir dans le bon sens celui de réduire les émissions de CO₂, de la réduction de nos consommations de la prise en compte de l'eau comme un bien collectif qu'il faut préserver... Nous avons donc choisi l'option de rester optimiste et de penser que les choses peuvent s'améliorer ou au mieux en rester au stade actuel c'est pour cela qu'**Entre Charybde et Scylla**, dans le titre choisi, est une ligne à ne pas quitter afin d'éviter la catastrophe. Nous avons encore un espoir, celui du réveil des consciences et du sauvetage de ce qui nous reste encore à sauver.

L'Événement Photographique c'est pour nous la volonté d'approfondir sans cesse la réflexion photographique, le soutien à la création, l'éducation à l'image, la diffusion, l'exposition de travaux d'artistes photographes reconnus et de regards émergents, constituent les principales missions de notre projet artistique.

Porter un regard sur le monde qui nous entoure et questionner nos modes de vie par le prisme photographique sous-entend de questionner la pratique photographique elle-même. Qu'elle soit d'ordre narrative, informative, artistique, documentaire ou encore publicitaire, l'arrivée du numérique a fait de l'image un incontournable de notre société.

* ANNEXE 2



DEUXIÈME ÉDITION DE LA BOURSE

Jeune Création Photographique Grand Est 2024 - 2025

Je soussigné(e) certifie de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement de l'appel à candidature pour la bourse Jeune Création Photographique du Grand Est et de les accepter pleinement.

Fait à

Le

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*)